

Municipalité de Saint-Albert



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 12 septembre 2011 la municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2011-07 modifiant le règlement de permis et certificats n°2007-11 de la municipalité de Saint-Albert ».

Le règlement n°2011-07 vise à modifier le règlement de permis et certificats afin :

- de modifier la tarification afin de fixer un seul prix pour l'émission d'un permis de construction.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 13 septembre 2011.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 13 septembre 2011,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière